

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

DIRECTION : GRANDS PROJETS URBAINS ET ACTION CŒUR DE VILLE

44

OBJET : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CITALLIA - SPL - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE POISSY

**DELIBERATION
APPROUVEE PAR**

Voix pour

Voix contre

A l'unanimité

Abstention(s)

Non-participation au vote

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,

S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE

M. Jean-Jacques NICOT

MME Sandrine RUHAUD

M. Nelson JESUS DE PEDRO

MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT

M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER

MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE

M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU

MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

- - - - -

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

La SPL Citallia est une société publique locale qui intervient principalement en tant qu'aménageur et opérateur urbain : conduite d'opérations d'aménagement, revitalisation de centres-villes, développement de zones

d'activités, montage d'opérations immobilières et accompagnement des transitions urbaines (renouvellement, requalification, sobriété foncière).

CITALLIA est une Société Publique Locale (SPL) « sœur » de CITALLIOS, créée par le département des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Elle partage les mêmes savoir-faire que CITALLIOS dans les domaines des études, de l'aménagement et la construction. Son action est exclusivement dédiée aux territoires de ces actionnaires des collectivités locales. Cette approche garantit des solutions adaptées et un accompagnement de proximité.

Au service des collectivités actionnaires (dont Poissy ou la CU GPSEO, par exemple), Citallia apporte une expertise technique, juridique et financière pour sécuriser et accélérer la réalisation des projets publics, dans une logique de développement équilibré, attractif et durable.

CITALLIOS et CITALLIA fonctionnent en appui sur un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) qui regroupe et mutualise leurs fonctions supports : finance, juridique, communication, ressources humaines et moyens généraux.

Par délibération en date du 20 mars 2023, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la prise de participation de la Ville de Poissy au capital de la Société Publique Locale (SPL) Citallia.

Par délibérations du 20 mars 2023 et du 24 juin 2024, le Conseil municipal a désigné Monsieur Christophe SIMEONI, représentant de la Ville au sein des instances suivantes : Conseil d'Administration, Assemblée Générale (ordinaire et extraordinaire), Conseil Stratégique, et Assemblée spéciale.

Faisant suite aux dernières élections municipales et à la demande de la SPL Citallia, il est demandé au Conseil municipal de désigner un représentant de la Ville dans les instances de la SPL Citallia.

- :- :- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.210-2, L.225-1 et suivants, L.228-23 et L.228-24 ;

Vu les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Citallia dans leur version approuvée par délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 24 juin 2022 et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 8 juillet 2022,

Vu les statuts de la SPL Citallia modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2023 permettant d'adapter le mode de gouvernance de la SPL Citallia en créant une Assemblée Spéciale autorisant le regroupement des Collectivités Territoriales ayant une participation réduite au capital de la SPL,

Vu la délibération n°56 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2023 portant sur la prise de participation de la ville de Poissy à la Société Publique locale (SPL) Citallia,

Vu la délibération n°19 du 24 juin 2024 désignant le représentant de la ville de Poissy auprès de la SPL Citallia,

Considérant que suite aux élections municipales du 15 et du 22 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant de la Commune auprès de la SPL Citallia,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De procéder à l'élection dudit représentant de la Commune, à main levée, au sein des instances de la SPL Citallia,

Article 2 :

De désigner en tant que représentant de la ville de Poissy dans les instances de la SPL Citallia :

- Patrick MEUNIER

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 01/07/2026